

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par

Mme Racon-Bouzon, M. Colas-Roy, M. Maillard, Mme Pouzyreff, M. Buchou, Mme Hammerer et
Mme Bessot Ballot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.